



DOSSIER DE PRESSE - JUIN 2026

5 ANS DU LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO : UNE CARTE À JOUER POUR LES EMPLOYEURS !

PORTÉ PAR :



Depuis cinq ans, le label Employeur Pro-Vélo distingue les organisations qui s'engagent concrètement en faveur du vélo, pour les trajets domicile-travail et professionnels. Au-delà de son impact positif sur l'environnement, le bien-être et le pouvoir d'achat des salarié-es, cette reconnaissance s'impose comme un véritable levier de performance. RSE, attractivité RH, qualité de vie au travail : décryptage d'un label qui fait la différence.

1/ LE LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO, POURQUOI ET POUR QUI ?

LA MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL : UN ENJEU CLÉ

En 2019, les trajets domicile-travail généraient 17,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, dont 98 % imputables à la voiture. De plus, **même pour des distances inférieures à 5 km, trois salarié-es sur quatre continuent d'utiliser leur véhicule.**

Dans le même temps, les pratiques évoluent progressivement : en 2015, seulement 2 % des trajets domicile-travail en France étaient réalisés à vélo. Huit ans plus tard, en 2023, cette part avait doublé pour atteindre 4 %. Une progression qui s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation des habitudes de mobilité, à laquelle le monde professionnel n'échappe pas.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le label Employeur Pro-Vélo, qui accompagne depuis cinq ans les organisations souhaitant passer à l'action.

UN LABEL POUR VALORISER LES ENGAGEMENTS VÉLO DES EMPLOYEURS

Porté par la Fédération française des Usagères et des Usagers de la Bicyclette et accessible à toutes les structures (employeurs privés ou publics, associations), **le label s'adresse aux employeurs désireux de promouvoir des modes de déplacement plus durables**, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité. **Son ambition : faire du vélo une solution de mobilité à part entière, au service de la transition écologique, du bien-être des salarié-es et de la performance globale des organisations.**

Décliné en 3 niveaux de labellisation (bronze, argent ou or attribués selon un score basé sur un cahier des charges), **le dispositif permet à chacun-e de progresser à son rythme, de l'initiation à une politique vélo pleinement intégrée. Il valorise des actions concrètes** : installation de stationnements vélo sécurisés, mise à disposition d'équipements, incitations financières, accompagnement des salarié-es ou encore actions de formation et de sensibilisation.

Au-delà de la reconnaissance, le label Employeur Pro-Vélo se positionne comme un véritable levier de transformation. **Il aide les employeurs à structurer leur démarche et à passer d'une intention à des résultats tangibles, en inscrivant durablement le vélo dans leurs politiques RSE, RH et de qualité de vie au travail.** Son rayonnement s'étend au-delà du territoire français : depuis 2025, la labellisation Employeur Pro-Vélo donne automatiquement **accès à la certification européenne Cycle Friendly Employer®**, présente dans 17 pays.



Credit photo : APAJH 44



TÉMOIGNAGE

"Nous croyons à l'intérêt de cette certification, qui va au-delà d'un simple label. C'est un vrai levier pour structurer et renforcer notre politique mobilité, car cela nous pousse à nous questionner sur nos modes de fonctionnement et nous challenger, et à inscrire nos actions dans un cadre clair, exigeant et reconnu."

CHIFFRES-CLÉS

-  **1 000** employeurs labellisés Employeur Pro-Vélo
-  **La France est le 1^{er}** pays européen Cycle Friendly Employer® par le nombre de labellisés

2/ UN LABEL AU COEUR DES ENJEUX RSE

LA RSE, UN ENJEU CENTRAL POUR LES EMPLOYEURS

La **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** est devenue, au fil des années, un axe central de la stratégie des employeurs. Intégrer des **enjeux sociaux, environnementaux, économiques et éthiques dans ses activités** permet aux entreprises de dépasser le seul objectif financier et d'agir de manière responsable envers les salarié-es, les client-es et les fournisseurs.

S'engager dans une politique RSE présente de nombreux bénéfices : amélioration de l'image de l'entreprise, attractivité renforcée, économies d'énergie et de ressources, préservation de l'environnement, etc. Pour y parvenir, les leviers sont multiples, mais **le développement de l'usage du vélo s'impose comme un outil concret et accessible.**

LE LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO AU SERVICE DE LA RSE

Devenir Employeur Pro-Vélo permet de valoriser sa démarche RSE tout en transformant les intentions en actions concrètes, mesurables et immédiatement compréhensibles par toutes et tous. **Le label Employeur Pro-Vélo agit directement sur les trois piliers de la responsabilité sociétale des entreprises :**

- **Social** : le vélo en entreprise contribue à améliorer le bien-être et la santé des salarié-es en favorisant l'activité physique quotidienne et la réduction du stress lié aux déplacements. Il participe également à renforcer la qualité de vie au travail, stimule la motivation et la cohésion des équipes, et devient un facteur de fidélisation et d'attractivité pour les talents.
- **Environnemental** : l'usage du vélo permet de réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-travail et professionnels, de diminuer la pollution et la congestion urbaine, et de promouvoir des mobilités durables. Cette démarche s'inscrit dans une politique environnementale globale et concrétise l'engagement des entreprises dans la transition écologique.
- **Économique** : le développement du vélo au sein de l'entreprise génère des économies directes sur les frais de transport, de stationnement et de carburant, tout en renforçant l'image de l'entreprise auprès des client-es et partenaires. Transformer sa flotte automobile en flotte vélo est un bon exemple. Il participe aussi à l'attractivité et à la compétitivité de l'organisation, en montrant qu'elle adopte des pratiques responsables et innovantes.



Credit photo : Bartosch Salmanski



TÉMOIGNAGE



"Cette démarche s'inscrit également dans un souhait de développer une politique QVT autour du bien-être et des mobilités douces."

CHIFFRE-CLÉ

 **81%** des salarié-es utilisant un mode actif (marche & vélo) s'estiment satisfaits de leur Qualité de Vie au Travail (QVT)

3/ LE LABEL, VÉRITABLE CARTE RH À JOUER POUR LES EMPLOYEURS

LES RESSOURCES HUMAINES, UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES EMPLOYEURS

Face aux évolutions du monde du travail, **les ressources humaines occupent aujourd'hui une place centrale dans la stratégie des organisations. Attirer, engager et fidéliser les talents est devenu un enjeu majeur**, dans un contexte de transformation des attentes des salarié-es, notamment en matière de sens, de bien-être et d'équilibre de vie.

Mettre en place une stratégie RH à la fois attractive et responsable génère de nombreux effets positifs : valorisation de l'image employeur, engagement accru des équipes, réduction de l'absentéisme et du turnover, ainsi qu'une meilleure qualité de vie au travail. Parmi les différents leviers mobilisables, le vélo s'impose comme une réponse concrète et différenciante. En encourageant son usage pour les trajets domicile-travail et professionnels, les employeurs contribuent directement à une meilleure santé, au bien-être et à la motivation de leurs salarié-es.

LE LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO AU SERVICE DES POLITIQUES RH

S'engager dans la démarche Employeur Pro-Vélo, c'est à la fois renforcer l'attractivité de sa politique RH et répondre de manière tangible aux attentes des équipes. **Le label offre un cadre structurant pour intégrer durablement le vélo au sein de l'organisation, en mobilisant plusieurs leviers essentiels des ressources humaines** :

- **Attractivité et marque employeur** : proposer des solutions de mobilités durables et innovantes renforce l'image de l'entreprise et constitue un argument différenciant dans un contexte de forte concurrence pour recruter. Le vélo devient un symbole d'engagement et de modernité, et permet de proposer de nouveaux avantages aux salarié-es : forfait mobilités durables, vélo de fonction, etc.
- **Qualité de vie au travail (QVT)** : en réduisant le stress lié aux transports et en intégrant une activité physique au quotidien, le vélo contribue à améliorer le bien-être des salarié-es. Il favorise également un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.
- **Engagement et fidélisation** : encourager l'usage du vélo participe à créer un environnement de travail plus agréable et fédérateur. Les salarié-es se sentent davantage impliqués dans une démarche porteuse de sens, ce qui renforce leur attachement à l'entreprise.
- **Santé et performance** : la pratique régulière du vélo améliore la santé physique et mentale, réduit l'absentéisme, lutte contre la sédentarité et favorise la concentration et la productivité.



Credit photo : B. Tosch Salmanski

TÉMOIGNAGE



"Le vélo est un sujet commercial et de marque employeur. Au niveau commercial, montrer qu'on est exemplaire sur les mobilités actives en interne rajoute de la crédibilité et de la pertinence vis-à-vis de nos clients. Au niveau de la marque employeur c'est un critère d'attractivité mais aussi de fierté pour les salarié-es, en particulier les plus jeunes."

CHIFFRES-CLÉS

↑ 97% des employeurs labellisés considèrent que le label améliore leur image de marque

↓ 15% de réduction de l'absentéisme des salarié-es se rendant au travail à vélo*

* «The association between commuter cycling and sickness absence» Ingrid J.M. Hendriksen, Monique Simons, Francisca Galindo Garre, Vincent H. Hildebrandt, 2010

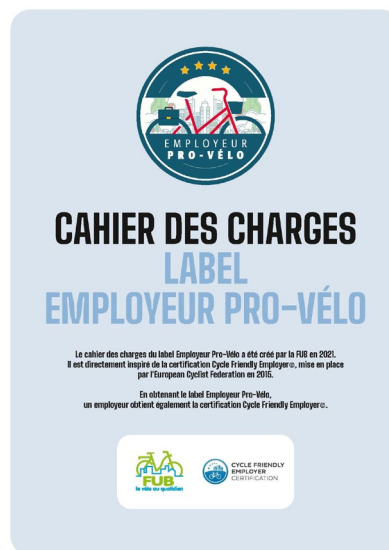
4/ LE LABEL, CADRE STRUCTURANT POUR UNE POLITIQUE VÉLO RÉUSSIE

UN RÉFÉRENTIEL OPÉRATIONNEL POUR DÉPLOYER UNE POLITIQUE VÉLO AMBITIEUSE

Le label Employeur Pro-Vélo s'impose comme un **véritable outil de structuration** pour les organisations souhaitant inscrire le vélo dans leur fonctionnement quotidien. Il repose sur un **cahier des charges exigeant et une méthodologie claire**, permettant aux employeurs de passer d'initiatives ponctuelles à une politique globale et cohérente. Diagnostic des pratiques, définition d'un plan d'actions, déploiement d'équipements (stationnement sécurisé, douches, vestiaires) et de services (entretien, formation, incitations financières) : **chaque étape est accompagnée** afin de garantir la pertinence et l'efficacité des actions mises en place, et facilité par l'accès à la plateforme Communauté Employeur Pro-Vélo qui propose plus de 100 ressources et outils. **L'évaluation, réalisée par une structure indépendante, vient valider le niveau d'engagement et encourager une démarche de progrès continue.** Au-delà du cadre méthodologique, **le label permet également d'intégrer une communauté d'employeurs engagés**, favorisant le partage de retours d'expérience et l'échange entre pairs.

UN DISPOSITIF ACCESSIBLE ET À FORT IMPACT

Conçu pour s'adapter à la diversité des structures, le label repose sur un modèle accessible, tant sur le plan opérationnel que financier. **La labellisation et la certification européenne Cycle Friendly Employer®, valables pour une durée de trois ans, permettent d'inscrire les actions dans le temps et de donner de la visibilité aux engagements pris.** Pour un coût maîtrisé, les employeurs disposent d'un levier efficace pour transformer durablement les pratiques de mobilité. En structurant les démarches et en valorisant les engagements, le label s'impose comme un accélérateur de la transition vers des mobilités plus durables au sein du monde professionnel.



Crédit photo : Bartosch Salmanski

TÉMOIGNAGE



"En nous engageant dans la démarche Employeur Pro-Vélo, nous avons été amenés à davantage structurer notre politique vélo, cela nous a même permis de l'accélérer et de lui donner de la visibilité. Le label nous a permis de renforcer notre plan d'actions avec une approche multi-dimensionnelle et d'avoir une réflexion plus approfondie."

CHIFFRES-CLÉS

+ 2% à 10% d'augmentation de part modale sur 2 à 5 ans identifiée par les entreprises labellisées Employeur Pro-Vélo

Plus de **100** ressources accessibles aux employeurs ayant adhéré au label

5/ 1 000 EMPLOYEURS LABELLISÉS : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

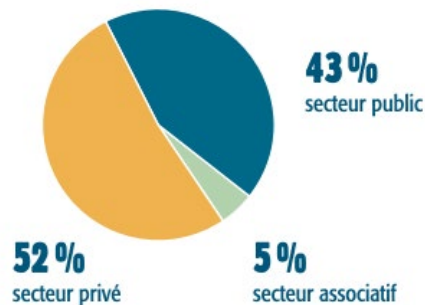
QUI SONT LES LABELLISÉS ?

Le cap des 1 000 employeurs labellisés illustre l'ampleur de la dynamique engagée par le label Employeur Pro-Vélo. Partout en France, des organisations de toutes tailles et de tous secteurs s'approprient la démarche pour transformer durablement les mobilités professionnelles. Cette diversité témoigne de la capacité du label à fédérer et à s'adapter à des réalités de terrain variées. Parmi les structures labellisées, on retrouve aussi bien des grandes entreprises, des collectivités, des établissements publics, des PME et des TPE. Cette pluralité d'acteurs démontre que le développement du vélo en milieu professionnel concerne l'ensemble du tissu économique et institutionnel. **Quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, ces employeurs partagent une volonté commune : proposer des solutions concrètes à leurs salariés** et inscrire leur action dans une démarche globale de transition écologique et sociale.

POURQUOI REJOINDRE LE MOUVEMENT ?

Rejoindre le label Employeur Pro-Vélo, c'est **intégrer une dynamique collective porteuse de sens, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à ses capacités**. Le dispositif a été conçu pour être inclusif : **la tarification est progressive selon la taille de la structure et dégressive en fonction du nombre de sites engagés. Le cahier des charges a également été pensé pour s'adapter aux réalités des petites structures**, en proposant des exigences modulées et des solutions accessibles. Quelle que soit leur maturité sur le sujet, les employeurs peuvent ainsi s'engager à leur rythme, avec des objectifs réalistes, tout en crédibilisant et donnant du poids à leurs demandes d'amélioration des infrastructures vélo auprès des pouvoirs publics ou des collectivités.

LES EMPLOYEURS LABELLISÉS



- **Grands Groupes** : Siège LCL, siège Transdev, siège Décathlon, SCNF.
- **TPE** : Emile Henry, Biocoop Aurillac, Coluni, Citiz Occitanie, CONQUER YOUR DAY (CYD), éklöre-ed, Omnilog Lyon.
- **Associations** : APAHJ 44, Bapav Brest.
- **Administrations de référence** : institut pasteur, CNRS, ADEME.
- **Sites ministériels** : Agriculture, Ecologie Armées, cour des comptes.
- **Métropoles** : Métropole de Lyon, de Lille, de Strasbourg.
- **Echelle locale, départementale et régionale** : CHU Montpellier, Région SUD, département du Maine-et-Loire, ville de Saint Malo et de Lannion.



Crédit photo : Safran

TÉMOIGNAGE



"Le renouvellement du label est un moyen pour notre entreprise d'affirmer son engagement continu pour la promotion des mobilités douces, dont le vélo. C'est une reconnaissance des efforts importants déployés par la direction du site et l'équipe Mobilités Douces pour favoriser l'adoption de modes de déplacement respectueux de l'environnement."

CHIFFRE-CLÉ

Plus de **630 000** salariés travaillent chez un employeur labellisé Employeur Pro-Vélo

PORTÉ PAR :



SOUTENU PAR :



Le label Employeur Pro-Vélo valorise les employeurs privés, publics et associatifs engagés dans la promotion de la mobilité à vélo pour les trajets domicile-travail et professionnels.

Élaboré par la FUB, le label Employeur Pro-Vélo est la distinction de référence pour mettre en avant ses engagements en faveur de la mobilité durable. Il bénéficie également d'une reconnaissance officielle au niveau européen via la certification Cycle Friendly Employer®.

Contact presse : Anne-Sybille Riguidel, chargée des relations presse
as.riguidel@fub.fr - 06 32 10 26 38